

Demande déposée le 26/06/2026

N° DP 083 099 26 O 0080

Par :	SCEA SVM FARM représentée par Mme STANDOP Vanessa
Demeurant au :	2000 Chemin de Claviers 83480 PUGET SUR ARGENS
Sur un terrain sis au :	2000 Chemin de Claviers 83480 PUGET-SUR-ARGENS
Référence cadastrale :	99 C 2114
Nature des Travaux :	MODIFICATIONS DE FACADE

Surface de plancher
Créée de
0 m²

AFFICHÉ
du 15.10.2026
au 15.10.2026

Le Maire de la Commune de PUGET-SUR-ARGENS (Var),
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de PUGET SUR ARGENS approuvé par délibération le 29 Avril 2021, sa
modification N°1 approuvée le 13 octobre 2022 et sa modification N°2 approuvée le 26 septembre 2024,

VU la déclaration préalable présentée le 26/06/2026 par la SCEA SVM FARM, représentée par
Mme STANDOP Vanessa, en vue de modifier les ouvertures en façades d'un bâtiment agricole existant, sans
création de surface de plancher, sur un terrain situé au 2000 Chemin de Claviers, à Puget-sur-Argens,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées aux articles suivants.

Article 2 : AMENAGEMENTS DES ABORDS

L'attention du pétitionnaire est attirée sur la nécessité d'effectuer la déclaration d'achèvement des travaux seulement après la réalisation de l'ensemble des éléments du projet autorisé.

Article 3 : DECLARATION FISCALE

A l'utilisation ou l'occupation de la construction en projet, le pétitionnaire devra effectuer, sans délais, les démarches auprès des services fiscaux (impots.gouv.fr - onglet « Gérer mes biens immobiliers ») afin de déclarer fiscalement la construction objet de la présente autorisation.

Article 4 : CONTROLE

Conformément à l'article L 460-1 du Code de l'urbanisme, le représentant de l'Etat (DDTM), le Maire ou ses délégués peuvent à tout moment effectuer des visites de chantier afin de contrôler la conformité des constructions avec la présente autorisation. Ce droit de visite pourra être aussi exercé après l'achèvement des travaux pendant deux ans.

A Puget Sur Argens, le 7 juillet 2026

Le Maire de Puget-sur-Argens

Vice-Président du
Conseil Départemental du Var
2^{ème} Vice-Président d'Estère Côte d'Azur Agglomération

Guillaume DECARD